



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-266 bis**

**Publié le 13 juillet 2021**

# **SOMMAIRE**

## **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE**

Décision portant délégation de signature spéciale consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Madame Murielle MULLEM-LAPAGE, Vice-Présidente de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer une convention de subvention relative à l'année 2021 avec l'association APESA



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Madame MULLEM-LAPAGE-MANNA Murielle, Vice-Présidente de la CCI Grand Lille à l'effet de signer la convention de subvention avec l'association APESA pour l'année 2021.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 7 juillet 2021

**Philippe HOURDAIN**  
Président